

Réf. : CDG-INFO2009-13/CDE

Personnes à contacter : Christine DEUDON et Sylvie TURPAIN
Téléphone : 03.59.56.88.48/58

Date : le 1^{er} octobre 2009

REVALORISATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T.) ET DES INDEMNITES FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.F.T.S.) AU 1^{ER} OCTOBRE 2009

Les décrets n^{os} 2002-61 et 2002-63 du 14 janvier 2002 relatifs à l'I.A.T. et aux I.F.T.S. ont prévu que les montants de référence annuels de l'I.A.T. et les montants moyens annuels des I.F.T.S. soient indexés sur la valeur du point fonction publique.

La valeur du point d'indice ayant augmenté de 0,3 % au 1^{er} octobre 2009, vous trouverez ci-dessous les montants de référence annuels de l'I.A.T. et les montants moyens annuels des I.F.T.S. actualisés au 1^{er} octobre 2009.

Néanmoins, ces augmentations ne s'appliquent que dans la mesure où votre délibération prévoit une indexation sur la valeur du point dans la fonction publique.



CATEGORIE C :

J'attire votre attention sur le fait que les montants de l'I.A.T. sont donnés à titre purement indicatif en ce qui concerne les grades en échelle 6.

En effet, les arrêtés ministériels fixant les montants de référence annuels pour les corps de l'Etat équivalents ne sont plus adaptés à la nouvelle structure des cadres d'emplois de catégorie C qui ont un grade terminal classé en échelle 6.

Les montants de référence applicables à cette échelle devront par conséquent être confirmés par des textes réglementaires.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE
AGENTS BENEFICIAIRES ET MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS PAR GRADE

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS (EN EUROS)		
	AU 01/10/2008 (+ 0,3%)	AU 01/07/2009 (+ 0,5%)	AU 01/10/2009 (+ 0,3%)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
➤ <u>Rédacteurs territoriaux</u>			
♦ Rédacteurs (jusqu'à l'I.B. 380)	581,11 €	584,02 €	585,77 €
➤ <u>Adjoint administratifs territoriaux</u>			
♦ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	443,50 €	445,72 €	447,06 €
♦ Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	458,31 €	460,60 €	461,98 €
♦ Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	463,61 €	465,93 €	467,33 €
♦ Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	469,96 €	472,31 €	473,73 €
♦ Receveurs principaux, chefs de standard téléphonique	463,61 €	465,93 €	467,33 €
FILIÈRE TECHNIQUE			
➤ <u>Agents de maîtrise territoriaux</u>			
♦ Agents de maîtrise	463,61 €	465,93 €	467,33 €
♦ Agents de maîtrise principaux	483,73 €	486,15 €	487,61 €
➤ <u>Adjoint techniques territoriaux</u>			
♦ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	443,50 €	445,72 €	447,06 €
♦ Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	458,31 €	460,60 €	461,98 €
♦ Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	463,61 €	465,93 €	467,33 €
♦ Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	469,96 €	472,31 €	473,73 €
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
➤ <u>Agents sociaux territoriaux</u>			
♦ Agents sociaux de 2 ^{ème} classe	443,50 €	445,72 €	447,06 €
♦ Agents sociaux de 1 ^{ère} classe	458,31 €	460,60 €	461,98 €
♦ Agents sociaux principaux de 2 ^{ème} classe	463,61 €	465,93 €	467,33 €
♦ Agents sociaux principaux de 1 ^{ère} classe	469,96 €	472,31 €	473,73 €
➤ <u>Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</u>			
♦ Agents spécialisés de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (grade en voie d'extinction)	443,50 €	445,72 €	447,06 €
♦ Agents spécialisés de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	458,31 €	460,60 €	461,98 €
♦ Agents spécialisés principaux de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	463,61 €	465,93 €	467,33 €
♦ Agents spécialisés principaux de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	469,96 €	472,31 €	473,73 €

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS (EN EUROS)		
	AU 01/10/2008 (+ 0,3%)	AU 01/07/2009 (+ 0,5%)	AU 01/10/2009 (+ 0,3%)
FILIÈRE CULTURELLE			
➤ <u>Assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>			
♦ Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe (jusqu'à l'I.B. 380)	581,11 €	584,02 €	585,77 €
➤ <u>Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>			
♦ Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe (jusqu'à l'I.B. 380)	581,11 €	584,02 €	585,77 €
➤ <u>Agents territoriaux qualifiés du patrimoine</u>			
♦ Adjoints du patrimoine de 2 ^{ème} classe	443,50 €	445,72 €	447,06 €
♦ Adjointes du patrimoine de 1 ^{ère} classe	458,31 €	460,60 €	461,98 €
♦ Adjointes du patrimoine principaux de 2 ^{ème} classe	463,61 €	465,93 €	467,33 €
♦ Adjointes du patrimoine principaux de 1 ^{ère} classe	469,96 €	472,31 €	473,73 €
FILIÈRE SPORTIVE			
➤ <u>Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u>			
♦ Educateurs des activités physiques et sportives (jusqu'à l'I.B. 380)	581,11 €	584,02 €	585,77 €
➤ <u>Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u>			
♦ Aides opérateurs	443,50 €	445,72 €	447,06 €
♦ Opérateurs	458,31 €	460,60 €	461,98 €
♦ Opérateurs qualifiés	463,61 €	465,93 €	467,33 €
♦ Opérateurs principaux	469,96 €	472,31 €	473,73 €
FILIÈRE ANIMATION			
➤ <u>Animateurs territoriaux</u>			
♦ Animateurs (jusqu'à l'I.B. 380)	581,11 €	584,02 €	585,77 €
➤ <u>Adjoints territoriaux d'animation</u>			
♦ Adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe	443,50 €	445,72 €	447,06 €
♦ Adjoints d'animation de 1 ^{ère} classe	458,31 €	460,60 €	461,98 €
♦ Adjoints d'animation principaux de 2 ^{ème} classe	463,61 €	465,93 €	467,33 €
♦ Adjoints d'animation principaux de 1 ^{ère} classe	469,96 €	472,31 €	473,73 €

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS (EN EUROS)		
	AU 01/10/2008 (+ 0,3%)	AU 01/07/2009 (+ 0,5%)	AU 01/10/2009 (+ 0,3%)
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE			
➤ <u>Chefs de service de police municipale</u>			
♦ Chefs de service de police municipale de classe normale (jusqu'à l'I.B. 380)	581,11 €	584,02 €	585,77 €
♦ Chefs de service de police municipale de classe supérieure (jusqu'à l'I.B. 380)	697,53 €	701,02 €	703,12 €
➤ <u>Agents de police municipale</u>			
♦ Gardiens de police municipale	458,31 €	460,60 €	461,98 €
♦ Brigadiers de PM	463,61 €	465,93 €	467,33 €
♦ Brigadiers-chefs principaux de PM	483,73 €	486,15 €	487,61 €
♦ Chefs de police municipale (grade en voie d'extinction)	483,73 €	486,15 €	487,61 €
➤ <u>Gardes champêtres</u>			
♦ Gardes champêtres (grade en voie d'extinction)	443,50 €	445,72 €	447,06 €
♦ Gardes champêtres principaux	458,31 €	460,60 €	461,98 €
♦ Gardes champêtres chefs	463,61 €	465,93 €	467,33 €
♦ Gardes champêtres chefs principaux	469,96 €	472,31 €	473,73 €

INDEMNITES FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
AGENTS BENEFICIAIRES ET MONTANTS MOYENS ANNUELS PAR GRADE

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS MOYENS ANNUELS (EN EUROS)		
	AU 01/10/2008 (+ 0,3%)	AU 01/07/2009 (+ 0,5%)	AU 01/10/2009 (+ 0,3%)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
➤ Attachés territoriaux			
♦ Attachés	1064,82 €	1070,14 €	1073,35 €
♦ Attachés principaux	1452,21 €	1459,47 €	1463,85 €
♦ Directeurs	1452,21 €	1459,47 €	1463,85 €
➤ Secrétaires de mairie			
♦ Secrétaires de mairie (grade en voie d'extinction)	1064,82 €	1070,14 €	1073,35 €
➤ Rédacteurs territoriaux			
♦ Rédacteurs (au-delà de l'I.B. 380)	846,77 €	851,00 €	853,55 €
♦ Rédacteurs principaux	846,77 €	851,00 €	853,55 €
♦ Rédacteurs chefs	846,77 €	851,00 €	853,55 €
FILIÈRE CULTURELLE			
➤ Attachés territoriaux de conservation du patrimoine			
♦ Attachés de conservation	1064,82 €	1070,14 €	1073,35 €
➤ Bibliothécaires territoriaux			
♦ Bibliothécaires	1064,82 €	1070,14 €	1073,35 €
➤ Assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques			
♦ Assistants qualifiés de conservation de 2 ^{ème} classe (au-delà de l'I.B. 380)	846,77 €	851,00 €	853,55 €
♦ Assistants qualifiés de conservation de 1 ^{ère} classe	846,77 €	851,00 €	853,55 €
♦ Assistants qualifiés de conservation hors classe	846,77 €	851,00 €	853,55 €
➤ Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques			
♦ Assistants de conservation de 2 ^{ème} classe (au-delà de l'I.B. 380)	846,77 €	851,00 €	853,55 €
♦ Assistants de conservation de 1 ^{ère} classe	846,77 €	851,00 €	853,55 €
♦ Assistants de conservation hors classe	846,77 €	851,00 €	853,55 €

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS MOYENS ANNUELS (EN EUROS)		
	AU 01/10/2008 (+ 0,3%)	AU 01/07/2009 (+ 0,5%)	AU 01/10/2009 (+ 0,3%)
FILIÈRE CULTURELLE (SUITE)			
➤ Professeurs territoriaux d'enseignement artistique			
♦ Professeurs d'enseignement artistique de classe normale chargés de direction exclusivement	1452,21 €	1459,47 €	1463,85 €
♦ Professeurs d'enseignement artistique hors classe chargés de direction exclusivement	1452,21 €	1459,47 €	1463,85 €
FILIERE SPORTIVE			
➤ Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives			
♦ Educateurs des APS de 2 ^{ème} classe (au-delà de l'I.B. 380)	846,77 €	851,00 €	853,55 €
♦ Educateurs des APS de 1 ^{ère} classe	846,77 €	851,00 €	853,55 €
♦ Educateurs des APS hors classe	846,77 €	851,00 €	853,55 €
FILIÈRE ANIMATION			
➤ Animateurs territoriaux			
♦ Animateurs (au-delà de l'I.B. 380)	846,77 €	851,00 €	853,55 €
♦ Animateurs principaux	846,77 €	851,00 €	853,55 €
♦ Animateurs chefs	846,77 €	851,00 €	853,55 €

➤ Rappel des différentes revalorisations des traitements depuis la parution des décrets du 14/01/2002 :

- ♦ Revalorisation de 0,6% à compter du 01/03/2002,
- ♦ Revalorisation de 0,7% à compter du 01/12/2002,
- ♦ Revalorisation de 0,5% à compter du 01/01/2004,
- ♦ Revalorisation de 0,5% à compter du 01/02/2005,
- ♦ Revalorisation de 0,5% à compter du 01/07/2005,
- ♦ Revalorisation de 0,8% à compter du 01/11/2005,
- ♦ Revalorisation de 0,5% à compter du 01/07/2006.
- ♦ Revalorisation de 0,8% à compter du 01/02/2007.
- ♦ Revalorisation de 0,5% à compter du 01/03/2008.
- ♦ Revalorisation de 0,3% à compter du 01/10/2008.
- ♦ Revalorisation de 0,5% à compter du 01/07/2009.
- ♦ Revalorisation de 0,3% à compter du 01/10/2009.

Il est précisé que l'indemnité d'exercice de mission des préfectures (I.E.M.P.) n'est pas concernée par cette revalorisation.
